



Compte-rendu de la réunion du Comité Départemental d'Escrime de Vendée
Jeudi 24 Janvier 2013
La Roche sur Yon

Etaient présents :

CE Fontenay le Comte : Mr HERVE Olivier
Mr JOLLIN Mathieu
Mme GARON Colette

Escrime sur Vie : Mr MICHON Guillaume
Mr SEVESTRE Eric

M.B.E Mme FROHLICH Christine
Mr LE YEUC'H Fabien

Epée Sablaise : Mr GUIGNARD Thomas

Cercle d'Escrime Yonnais : Mr GUILLOU Alexis
Maitre Delom
Mme NICOLEZEAU Laurence

Etaient absents excusés :

Maitre MOINE Jérémy
Maitre Van Linthout
Mme RUCHAUD Carol
Mme DUPUY Dominique

Etait absent non excusé :

Mr BLANCHET Jacques

Réunion du Comité Directeur

1 – BILAN DU STAGE DE PERFECTIONNEMENT ET DU STAGE D'ARBITRAGE

Initialement fixé au samedi 19 janvier 2013 les deux stages n'ont pas eu lieu.

A la date limite d'inscription il y avait peu d'inscrits et essentiellement des tireurs du CEY, 1 du CEF, 2 du MBE. Seulement 3 jeunes étaient inscrits pour le stage d'arbitrage.

Suite aux différents mails échangés il ressort que la date n'était peut-être pas appropriée ; cependant la communication pour ce stage depuis le mois d'octobre avec la diffusion avant les vacances de Noël de la note d'organisation, n'ont pas empêché le manque probable de communication dans les clubs afin de mobiliser les jeunes concernés.

Le président du CD réagit à la réponse du mail de maitre Legall, et comprend sa réaction, le comité est conscient de l'investissement des maitres d'armes d'expérience ayant œuvré pour les stages et les différents clubs, cependant il compte sur la mobilisation de tout les clubs pour un futur stage.

D'autre part le stage d'arbitrage ne mobilisant que 3 arbitres en formation, le nombre d'inscrit n'est pas normal. En début de saison il y avait au moins 8 stagiaires.

Une modification du règlement des stages d'arbitrage sera présentée pour le règlement intérieur. Soit un fonctionnement sur convocation nominative des stagiaires à chaque stage avec obligation de réponse (positive ou négative) pour permettre une meilleure communication.

Pour conclure, avant de réorganiser un prochain stage de perfectionnement, c'est aux maîtres d'armes souhaitant s'investir, de se réunir pour échanger et définir ce qui se pourrait être réalisé au cours de ce stage afin d'impliquer le public concerné. Guillaume demande à Nicolas d'organiser cette rencontre.

– AUTRES INFORMATIONS

La note d'organisation de la 2^{ème} compétition départementale qui aura lieu le samedi 16 février aux Herbiers a été communiquée à chaque club.

Rappel : la note d'organisation est une feuille type que les clubs doivent modifier et renvoyer au CD pour la mise en ligne sur le site FFE

Le comité continu l'investissement matériel avec l'achat de 2 enrouleurs pour la somme de 690€. Ces investissements permettent aux différents clubs d'organiser des compétitions.

Le président demande la confirmation rapide des deux dernières dates du calendrier du CDE85, soit le championnat de Vendée et la compétition adulte organisé par l'épée sablaise.

Le directeur du Vendespace a sollicité le CDE85 pour l'organisation d'événements majeurs pour l'escrime en vendée. Type championnat de France, ou plus si capable.

En réponse à cette demande, Guillaume n'a pas fermé la porte à ce genre d'organisation de manifestation, cependant il a précisé que pour l'instant le comité départemental n'est pas encore assez « solide » pour compter sur l'investissement de tous. A suivre.

Rappel :

Inventaire du matériel de piste disponible :

5 appareils cartel sur pied aux normes en vigueur.

3 appareils, ancienne génération.

2 enrouleurs.

2- SUBVENTION CNDS

Le président du comité présente les différentes pièces constituant le dossier de subvention CNDS 2013, tous les documents explicatifs sont sur le site www.ddjs85.fr

Il est souhaitable que chaque club du comité dépose ce dossier CNDS avec au moins une action ciblée pour obtenir des fonds. Guillaume reste à disposition pour plus de précision.

Chaque club doit prendre le temps de compléter ce dossier, il faut bien détailler chaque action, le montant minimum des demandes doit être de 750 Euros sinon le dossier ne sera pas examiné.

Si nécessaire une aide pour compléter le dossier peut être demandée auprès de la ligue Pays de Loire.

L'accompagnement éducatif sportif est maintenu pour l'année 2013, les informations se trouvent aussi sur le site de la ddjs, avec la liste des établissements profitant déjà de cette opération.

Le président insiste sur le fait d'aller démarcher les collèges afin de développer l'initiation escrime en milieu scolaire.

Et pour obtenir des kits initiations une demande de prêt à la ligue ou une demande de subvention CNDS est possible.

3 – BILAN FINANCIER

Le trésorier présente le bilan financier du CD, actuellement il y a 4600 Euros en trésorerie. Cette somme est essentiellement constituée de la réserve de fond accumulé ces dernières années. Cependant entre en compte également les subventions CNDS, les aides versées par le CDOS pour les stages d'arbitrage qui sont entièrement pris en charge, les inscriptions aux compétitions départementales.

Le Comité départemental va continuer d'acquérir du matériel qui est ensuite mis à disposition des clubs.

Assemblée Générale Extraordinaire du CDE85

1 – ADOPTION DES STATUTS

Statuts : L'ensemble des statuts du comité départemental a été modifié. Les anciens statuts datant du 18 octobre 1993, il était nécessaire de faire une mise à jour.

Voici quelques points important à noter.

Article 4 : La cotisation des clubs adhérents est échelonnée en fonction du nombre de licenciés.

- De 1 à 24 : 15€
- De 25 à 49 : 30€
- De 50 à 74 : 45€
- Au-delà : 60€

Article 10 - 7 et 11 - 1 : Les votes ne seront plus forcément à bulletin secret ; le mode de scrutin sera décidé en début de séance.

Article 11 : Les présidents de chaque club, représenté au sein du Comité Départemental, sont obligatoirement membre du comité directeur.

Article 11-5 : Les périodes de quatre années d'exercice du Comité Directeur du Comité Départemental coïncident avec celles du Comité Directeur de la FFE.

L'A.G. du Comité Départemental, devant élire son Comité Directeur, doit avoir lieu avant celle de la FFE à une date choisie par son bureau.

Le délégué titulaire et le suppléant du comité départemental doivent avoir été élus par l'AG du comité départementale réunie à cet effet immédiatement après l'élection de son nouveau président et sont élus pour la nouvelle mandature.

L'article 11-5 est modifié pour correspondre à la réforme électorale de la FFE.

Les statuts du Comité Départemental d'Escrime sont adoptés à l'unanimité.

Assemblée Générale Elective du CDE85

Suites à la modification des statuts du CDE, les présidents des clubs intègrent le CD85.

Mr Fabien LeYeuch président de la section MBE escrime herbretaise est également élu au comité directeur.

Election des délégués :

Les membres présents élisent Mr MICHON Guillaume en tant que délégué titulaire et Mme RUCHAUD Carol en tant que délégué suppléant.

Le poste de Vice-président est vaquant suite à la non ré-affiliation à la FFE de Mr Blanchet Jacques en septembre 2012, un délai de 6 mois est nécessaire avant son remplacement, au terme de ce délai un appel à candidature se fera pour la prochaine réunion du CD.

Les maîtres d'armes sont invités à relire la partie technique du règlement intérieur et à donner leur avis.

5 – PROCHAINE REUNION

Le jeudi 28 mars 2013 à 19h30 : bilan des compétitions des Herbiers et Saint Gilles.
Présentation de l'équipe qui aura été élue à la tête de la Fédération Française d'Escrime le 16 mars.

Laurence NICOLEZEAU
Secrétaire-adjointe du CDE85